



Vice-président, démission

Par **Ôvert**, le **04/03/2025** à **09:16**

Bonjour,

Le vice-président, association loi 1901, a adressé sa lettre de démission par mail, la veille de l'AG. Il s'avère que nous n'avions pas vu son mail, nous n'avions donc pas pu l'évoquer à l'AG, et lui même présent à l'AG en a pas parlé.

Sa lettre conforme nom/etc... *"En vue de l'assemblée générale du 1er mars 2025, je vous informe que je démissionne de mon poste de Vice-Président pour des raisons personnelles.*

Veillez agréer Madame la Présidente l'expression de mes salutations distinguées."

Nos statuts : l'AG élit le bureau. le bureau est constitué "d'un président et/ou d'un vice-président". Le bureau, tous, nouvellement, élus en AG 2024, Il est dans la constitution du bureau sur le procès-verbal.

Le Bureau peut-il, par simple lettre en réponse qu'il en prend acte?

En vous remerciant pour votre réponse ,

Bien cordialement,

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **11:18**

Hello !

Eu bin oui... pourquoi pas ? Mais plutôt pourquoi donc le faire puisqu'il y a un nouveau bureau et par conséquent un nouveau vice-président ? Quel est votre véritable problème Overt ?

Du coup moi je me demande bien pourquoi l'ex-vice-président a démissionné juste à quelques heures de l'AG de l'association renouvelant son bureau.

Mais que signifie votre phrase "*Il (le vice-président démissionnaire) est dans la constitution du bureau sur le procès-verbal*" ?

Tout ça est bien bizarre, pouvez-vous expliquer le dessous des cartes...

A+

PS : vous dites que les statuts de l'association mentionne un président "et/ou" d'un vice-président, lui est-il vraiment possible d'avoir un vice-président sans président ?

Par **Ôvert**, le **04/03/2025** à **18:36**

Merci

1/ Election du bureau AG 2024, tous nouveaux élus : Président, Secrétaire, Trésorier, Vice-président.

2/ Ce vice-président démissionne : il a adressé sa lettre la veille de notre AG du 1er/03/2025;

En très bons termes, l'association lui adresse t-elle un courrier?

Cordialement,

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **22:12**

(suite)

Overt j'ai déjà répondu à votre question... en quoi ne m'avez-vous pas compris ?

Par ailleurs je vous en ai posées aussi...

A+

Par **Henriri**, le **05/03/2025** à **14:26**

Bref le sujet s'est dégonflé comme un ballon de baudruche... 😊